

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-065 – Finances –EPIC Fontainebleau Tourisme – Budgets 2025
et attribution d'une subvention pour l'exercice 2025**

Membres en exercice	61
Membres présents	43
Membres ayant donné pouvoir	13
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Rapporteur : M. Laurent ROUSSEL

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Les orientations 2025 pour l'EPIC Office de tourisme du Pays de Fontainebleau sont les suivantes :

1. Estimation de la taxe de séjour à 940 K€ (dynamique de la destination, avec une augmentation de plus de 5% des nuitées en 2024). 2024 reste aussi une année forte en taxe de séjours avec notamment le séjour des délégations JO Corée et Irlande.
2. Subvention d'équilibre en 2025 à 150 K€ (en diminution de 50 K€ vs 2023)
3. Une évolution de la masse salariale résultante des accords de branche, le pourvoi des postes vacants, et le besoin RH dû à la montée en charge de dossiers. Ce montant est cependant inférieur à 2022 et 2023.

Budget Principal :

- Soutien de la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau aux grands événements : 156 K€ (71 K€ Festival de l'Histoire de l'Art ; 85 K€ Festival Django Reinhardt)
- Budget action plan de communication externe /marketing en hausse : salon de l'escalade, Equita Lyon, plans Barbizon et Bourron-Marlotte
- Dépenses de fonctionnement également impactées par les déménagements administratifs de Fontainebleau et le nouvel espace d'accueil à Barbizon
- Subvention de la Communauté d'agglomération à 150 K€

Stratégie et plan d'actions :

Le plan d'actions 2025 découle de la stratégie votée par le CODIR de l'EPIC en décembre 2024.

Les marqueurs du territoire :

La forêt, le pré-impressionnisme – le patrimoine artistique, les sports de plein-air, l'escalade de bloc, impérial – royal, le château, le cheval, le charme « à la française » et la Seine

Les cibles de clientèle :

Individuels Couples urbains (principalement IdF), familles, locaux, sportifs de plein air (pratiquants ou visiteurs), national et international et Groupes : associations, scolaires, TO, MICE, national et international

Les marchés

France : Principalement IdF, toutes cibles / Forum Loisirs Culturels (en lien CRT)

MICE Paris Region (en lien CRT), Equita Lyon, salon de l'escalade

International : Clientèles individuelles principalement

Corée (en lien Paris Je t'Aime et Choose Paris Region), USA France 360 (en lien Atout France)

Multi marchés : Clientèles individuelles et groupes

Rdv en France

La marque de destination

Voyage au Pays de Fontainebleau

Objectifs : Faire destination de voyage, inciter à la découverte du territoire et développer le séjour

Supports, parmi lesquels... Carnet de voyage, site internet et plan du Pays de Fontainebleau

Gestion des ressources humaines :

Le budget RH 2025 prend en compte 3 éléments ;

- Les tickets restaurants pour l'ensemble des collaborateurs
- Le transfert du salaire de la responsable Groupes du budget principal vers le budget annexe déjà effectif en 2024
- Les tenues des équipes d'accueil

Investissement :

Les investissements prévus concernent les outils de travail (avec prise en compte du télétravail), la refonte du site Internet sur 2025/2026, la poursuite de l'amortissement des bornes numériques (installation de celle de Bois-le-Roi en 2023). Il y aura également un recours à l'emprunt d'un montant de 600 k€ pour l'acquisition d'une maison à Fontainebleau pour regrouper l'ensemble des équipes Support de l'Office. Des travaux d'aménagement sont également prévus.

Budget Annexe :

En accord avec l'administration fiscale, ce budget porte en direct les masses salariales des activités soumises à la TVA :

Nous comptabilisons 8 salariés de l'EPIC affectés à l'exploitation du Grand Parquet, et remboursés à l'euro près par la CAPF. Nous conservons un poste d'alternant.

2 ETP du pôle développement commercial sont directement affectés sur ce budget.

Des actions seront menées pour le développement commercial en 2025 : poursuite de l'aménagement des espaces boutique dans les BIT incluant une gamme de produits boutiques dérivés et identitaires, développement des dépôts vente pour valoriser l'artisanat et les produits locaux, évolution de la solution Regiondo en place de marché (outil de commercialisation des prestations en ligne), développement des visites guidées à l'attention des individuels.

Investissement :

La section d'investissement n'appelle pas de commentaires particuliers

Les budgets détaillés par nature sont également joints en annexe.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Prendre acte des budgets prévisionnels pour l'exercice 2025 de l'EPIC Fontainebleau Tourisme, conformément aux documents budgétaires présentés en annexe,
- Approuver le versement d'une subvention de 306 000 € à Fontainebleau Tourisme pour l'exercice 2025 décomposée comme suit :
 - o 150 000 € de subvention de fonctionnement
 - o 156 000 € de soutien aux grands événements
- Préciser que le versement de la subvention de fonctionnement sera effectué en quatre fois sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme à chaque trimestre,
- Préciser que le versement de la subvention de soutien aux grands événements sera effectué sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme et sous réserve que les événements concernés aient lieu,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

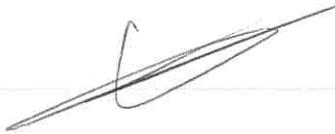
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Prendre acte des budgets prévisionnels pour l'exercice 2025 de l'EPIC Fontainebleau Tourisme, conformément aux documents budgétaires présentés en annexe,
- Approuver le versement d'une subvention de 306 000 € à Fontainebleau Tourisme pour l'exercice 2025 décomposée comme suit :
 - o 150 000 € de subvention de fonctionnement
 - o 156 000 € de soutien aux grands événements
- Préciser que le versement de la subvention de fonctionnement sera effectué en quatre fois sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme à chaque trimestre,
- Préciser que le versement de la subvention de soutien aux grands événements sera effectué sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme et sous réserve que les événements concernés aient lieu,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET



Le Président,

Rascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **04 AVR. 2025**
Date de mise en ligne le **04 AVR. 2025**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-065-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025